

COURS CTI

**Cours de technique d'intervention pour professionnel de la
sécurité et domaine parallèle.**

Charte Cours CTI :

Important :

En cas de blessure ou d'accident, les participants sont informés que leur assurance personnelle entre en vigueur. Ils dégagent l'école des 2 voies et tous enseignants des cours CTI de toutes responsabilités.

Protège-dents, coquille et plastron restent conseillés lors des cours.

En cas de mauvaises utilisations de ce qu'ils ont appris au cours CTI ou toutes autres actes répréhensibles lors de leurs activités professionnelles ou dans leur vie de tous les jours. Ils dégagent l'école des 2 voies et tous enseignants des cours CTI de toutes responsabilités.

Moi, _____ Je confirme avoir lu et compris la charte des cours CTI.

Par ma signature de cette présente charte, je confirme avoir compris qu'en cas de blessures durant les cours CTI c'est mon assurance personnelle qui doit me prendre en charge. Je dégage par ma signature de toutes responsabilités l'école des 2 voies et tous enseignants des cours CTI.

Par ma signature de cette présente charte, je confirme avoir compris qu'en de mauvaise utilisation des techniques apprises en cours CTI, je suis moi et moi seul pleinement responsable de mes actes et devrais les assumer au regard de la loi. Je dégage par ma signature de toutes responsabilités l'école des 2 voies et tous enseignants des cours CTI.

J'ai également reçu l'annexe « escalade des traumatismes », j'ai été sensibilisé aux notions d'usage de la force, de pédagogie, de légitime défense, d'état de nécessité et prends par ma signature mes responsabilités.

Date : _____

Signature : _____

ESCALADE DES TRAUMATISMES :

SENSIBILISATION A L'USAGE DE LA FORCE :

L'usage de la force induit des lésions et traumatismes, les agents doivent être conscient des dommages qu'ils peuvent causer par l'usage de la force.

Le droit suisse traite de ce sujet, ces 3 articles de loi utiles en la matière sont à connaître et à comprendre par les agents :

- « Nul n'est censé ignorer la loi et qui s'en écarte doit s'attendre à en assumer les conséquences. C'est le prix à payer pour chacune de nos libertés, liberté d'expression incluse »
- L'article 33 du Code pénal règle la légitime défense comme suit : Alinéa 1 : "Celui qui est attaqué sans droit ou menacé sans droit d'une attaque imminente a le droit de repousser l'attaque par des moyens proportionnés aux circonstances ; le même droit appartient aux tiers."
- art. 123, al. 1 et 3 « Quiconque commet un acte punissable pour préserver d'un danger imminent et impossible à détourner autrement un bien juridique lui appartenant ou appartenant à un tiers agit de manière licite s'il sauvegarde ainsi des intérêts prépondérants. »

CONCLUSION :

Tous agents se doit de connaître la loi, il doit également s'y conformer et agir de la manière la plus adaptée possible dans l'exercice de ces fonctions.

Lors des cours CTI, les agents apprennent les techniques importantes de défense, de combat et de maîtrise d'individu.

Ces cours sont des cours de soutien aux agents, ces derniers par leurs participations sont informés et en accord avec le fait que « chacun réponds personnellement de ces actes devant la loi. », nous dégageant ainsi de toutes responsabilités.

Jacquemet Michael :

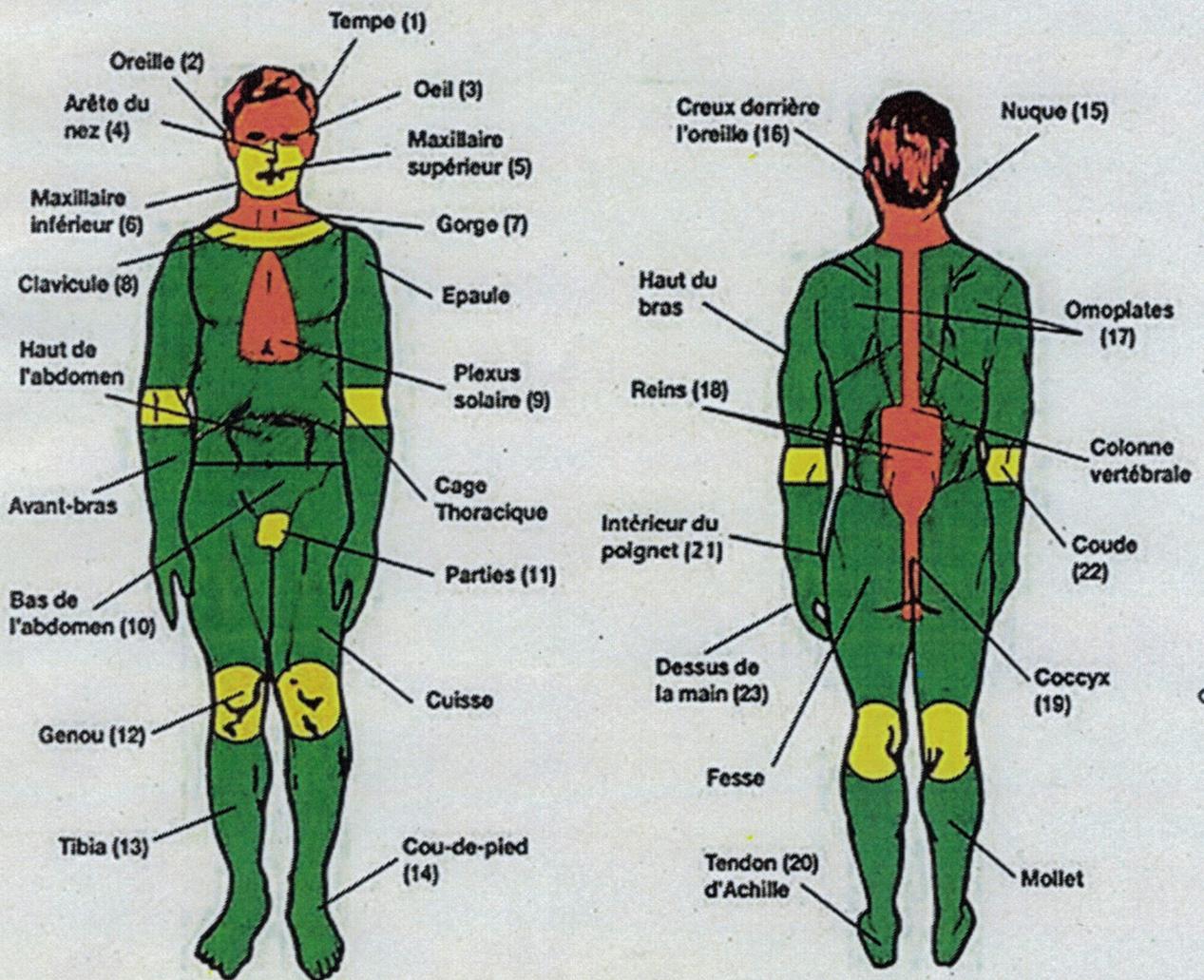
Ci-dessous une planche qui définit la dangerosité des différentes zones de frappes à **main nue** sur le corps humain :

Rouge : zone de frappe qui laisse des séquelles sur le long terme les lésions sont graves et peuvent être mortels.

Jaune : zone de frappe qui peut laisser des séquelles sur le long terme les lésions peuvent être graves.

Verte : zone de frappe où les lésions sont modérées n'engage généralement pas le système vital.

Planche mains nues



Jacquemet Michael :

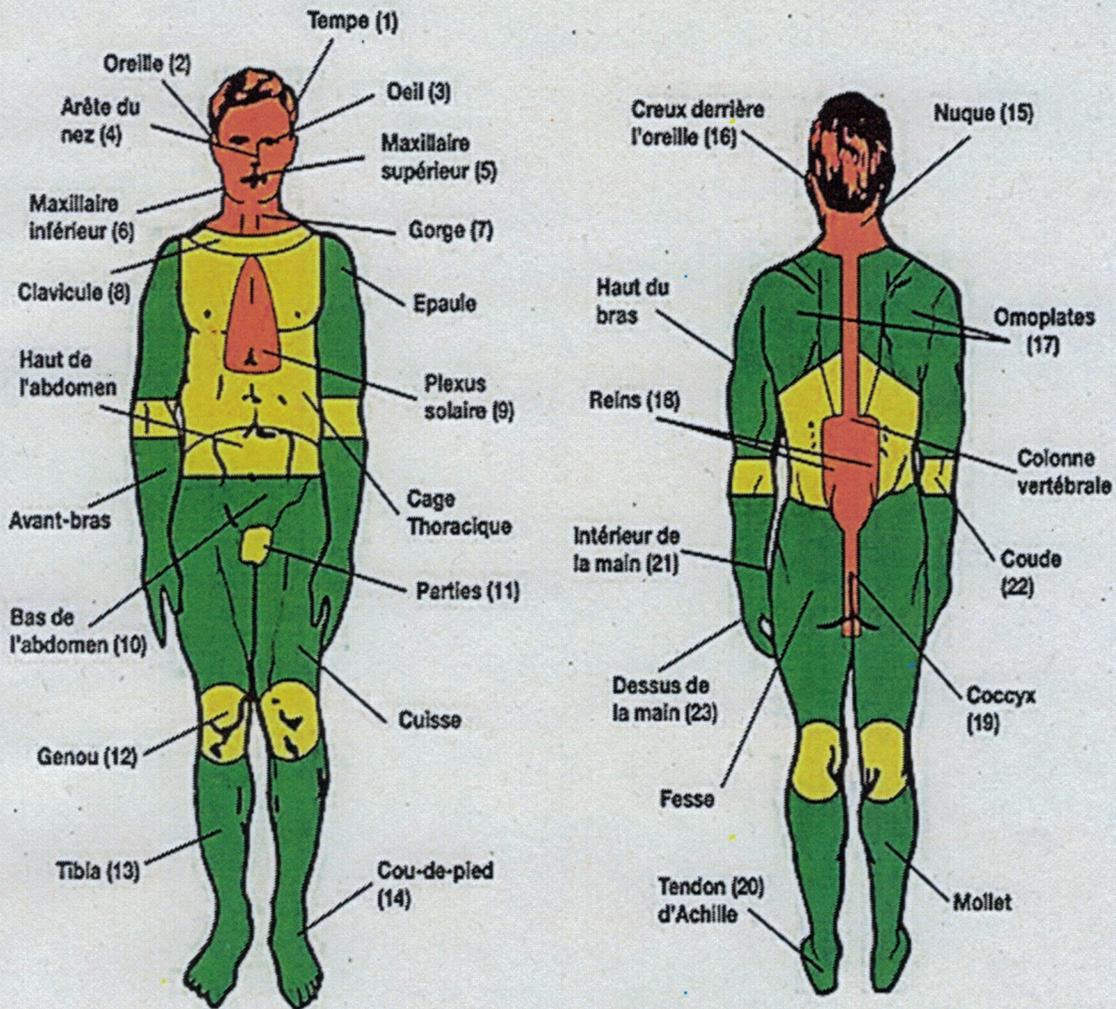
Ci-dessous une planche qui définit la dangerosité des différentes zones de frappes avec une arme de type **bâton tactique ou tonfa** sur le corps humain :

Important :

Le BT et le Tonfa entre dans le cadre de la loi sur les armes des autorisations de port d'arme et d'achat d'arme sont nécessaire.

Ce sont avant tous des armes de dissuasion, leurs utilisations doit être considérées comme le derniers recours et doit respecter la notion de légitime défense.

PLANCHE BÂTON TACTIQUE



ZONES CIBLES VERTES	ZONES CIBLES JAUNES	ZONES CIBLES ROUGES
<p>DIALECTIQUE : degré minimum de lésions. Les blessures tendent à être temporaires plutôt que durables, cependant des exceptions sont toujours possibles.</p> <p>Exception faite de la tête, de la nuque et de la colonne vertébrale, tout le corps est une zone cible verte pour l'application des techniques de parades et de contrainte à l'aide du bâton.</p>	<p>DIALECTIQUE : degré modéré à fort de lésions. Les blessures tendent à être plutôt durables, mais elle peuvent aussi être temporaires.</p>	<p>DIALECTIQUE : degré maximal de lésions. Les blessures sont plutôt durables que temporaires et peuvent inclure la perte de conscience, des blessures graves, l'état de choc ou la mort.</p>

Jacquemet Michael :